

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL 81

Siège : Pôle d'Activités Val 81 - 45, avenue Pierre Souyris - 81340 VALENCE D'ALBIGEOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

– Séance du 25 mars 2024 –

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le 02/04/2024

ID : 081-248100497-20240325-2024DEL14-DE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars, à dix-huit heures, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté, sous la présidence de Monsieur Guy GAVALDA, Président.

Date de convocation : 19 mars 2024	Présents : Délégués titulaires : Mmes GAUSSERAND D., VIGROUX M., BAYSSE N., FABRE D., BARRAU F., DELPERIE L., GOMEZ G., GUIBELIN A., CHAZOTTES F., VERGNES N., ROBERT C., FRAYSSINET E., SOLIER H., MM. VIGROUX D., GAVALDA G., MIOT B., ASSIÉ G., ALBAR E., RIVA C., ROUDIER D., LAGALY J.P., PASTUREL N., TARROUX H., IMBERT J., TREMOLIERES A. et CRAYSSAC C..
Date d'affichage : 19 mars 2024	Délégué suppléant : - Absents ayant donné pouvoir : Mme DEYMIE C. (pouvoir à Mme FRAYSSINET E.) et M. BENEDET J.P. (pouvoir à Mme SOLIER H.).
Nombre de délégués en exercice : 34	Absents : Mmes CAMPAGNARO M.C., THOMAS G., LAVAL-BARBANCE G., MM. NEGRE D., ALMAYRAC J-J. et ANDREOLLO B.. Secrétaire de séance : Mme DELPERIE Laurence.

DEL 2024/14 : Mise en sécurité de l'ALSH géré par l'Association « Familles rurales » - Demande de subventions.

Monsieur le Président expose à l'Assemblée ce qui suit :

- En 2015, la Communauté de Communes a construit au pôle d'activités Val 81 un bâtiment dont une partie a été mise à la disposition de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) géré par l'Association « Familles rurales ».
- Actuellement, l'ALSH ne dispose pas d'un espace extérieur sécurisé pour les enfants tel qu'un parc arboré et clôturé.
- Lors d'une visite du service de la PMI du Département et du Service départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) dans le cadre d'une procédure d'autorisation d'accueil d'enfants âgés de moins de 6 ans en ALSH, la PMI et le SDJES ont constaté que les extérieurs n'étaient pas du tout sécurisés et ont signalé qu'il fallait obligatoirement réaliser des travaux de sécurisation des extérieurs.
- Par ailleurs, il est apparu nécessaire de remplacer 9 extincteurs, lors de la visite de contrôle annuel.
- En tant que propriétaire, la Communauté de Communes a l'obligation de sécuriser les conditions d'accueil des enfants au sein de l'ALSH.

Suite à cet exposé et pour la réalisation de cette opération estimée dans son intégralité à 12 735,22 € HT, Monsieur le Président propose à l'assemblée de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR et du Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- accepte cette proposition ;
- fixe le plan de financement prévisionnel de cette opération, comme suit :

TOTAL HT des dépenses	Recettes	
	Source	Montant prévisionnel de subvention
12 735,22 € HT	. ETAT au titre de la DETR (50%)	6 367,61 €
	. Conseil Départemental (15%)	1 910,28 €
	. Autofinancement CCVAL81 (35%)	4 457,33 €
TOTAL :		12 735,22 €

- autorise le Président à signer tout document afférent à cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président,



Guy GAVALDA.

Le Secrétaire de séance,

Laurence DELPERIE.

Envoyé en préfecture le 28/03/2024
Reçu en préfecture le 28/03/2024
Publié le 02/04/2024
ID : 081-248100497-20240325-2024DEL14-DE